

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue le 4 avril 2022 à 20 h 00.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents :

M. Ghislain Lachance M. Richard Poulin
Mme Marie-Noël Duclos

Ainsi que: M Marc Lachance, Directeur général et
Secrétaire-trésorier
six (6) citoyens

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 11924)

Il est proposé par Mme Marie-Noël Duclos, Conseillère appuyé par M. Richard Poulin, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous :

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Adoption du règlement final # 550-2022 - Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité
5. Recommandation d'embauche – Inspectrice en urbanisme et environnement - stage
6. Modification au contrat – Responsable des loisirs
7. Traitement de pelouse parc des loisirs et Hôtel de ville pour 2022
8. Entretien paysager Hôtel de ville et halte pour 2022
9. Inscription au congrès 2022 de l'ADMQ
10. Vérification annuelle des débitmètres pour 2022
11. Mandat pour cadre des élus 2021-2025
12. Organisation activité pour les bénévoles 2022
13. Appui et autorisation de passage à l'évènement Québec Méga Trail 2022
14. Demande financière Club de marche de la Côte-de-Beaupré
15. Projet de réaménagement du terrain de tennis – mandat à l'arpenteur
16. Projet de réfection du chemin du Curé – mandat à l'arpenteur
17. Programme Développement économique du Québec/Fonds Canadien de revitalisation – signature de l'entente
18. Projet nouveau bâtiment au parc des loisirs – mandat en architecture
19. Projet nouveau bâtiment au parc des loisirs – mandat en ingénierie mécanique/électrique
20. Projet nouveau bâtiment au parc des loisirs – mandat en ingénierie de structure
21. Impression publicités promotionnelles du 150e
22. Correspondance et divers
23. Paiement des comptes
24. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 11925)

Il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par Mme Marie-Noël Duclos, Conseillère et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 7 mars 2022 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Majella Pichette, Maire, mentionne au Conseil municipal qu'il a participé aux comités suivants lors du dernier mois :

- le 17 mars : rencontre du CA de la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix ;
- le 22 mars : rencontre du comité sur le patrimoine à la MRC ;
- le 25 mars : rencontre pour les communautés durables ;
- le 29 mars : Comité directeur agroalimentaire de la CMQ ;
- le 30 mars : Comité sur les percées visuelles sur la Côte-de-Beaupré, à la MRC.

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT FINAL # 550-2022

Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité
(Rés. # 11926)

Considérant que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM)*, sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

Considérant que la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou d'un avantage par un employé ;

Considérant que, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 7 mars 2022 et qu'un projet de règlement a dûment été adopté à cette même séance du Conseil municipal ;

Considérant que le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Marie-Noël Duclos, Conseillère
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps adopte le règlement final # 550-2022 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

5. RECOMMANDATION D'EMBAUCHE

Inspectrice en urbanisme et environnement - stage (Rés. # 11927)

Considérant la charge de travail de la Directrice de l'urbanisme ;

Considérant qu'en plus des demandes de permis qui sont de plus en plus nombreuses, la Directrice de l'urbanisme doit voir à toutes les modifications et conformités réglementaires avec les différents ministères ainsi que la MRC ;

Considérant qu'il est important de faire le suivi rapide et les inspections nécessaires des différents permis et demandes que celle-ci reçoit ;

Considérant l'affichage de poste fait pour un poste d'inspecteur en urbanisme et environnement stage ou temporaire que la Municipalité a effectué ;

Considérant les candidatures reçues, les entrevues qu'un comité a réalisées et la recommandation que ce comité a fait au Conseil municipal ;

Considérant qu'un montant avait été prévu au budget 2022 pour prévoir l'embauche à temps partiel d'une personne à ce poste ;

Par conséquent, il est proposé par M. Richard Poulin, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps procède à l'embauche de madame Mino Maria Andriamidolasoa comme stagiaire au poste d'inspectrice en urbanisme et environnement. La date de son entrée en poste sera ajustée en fonction de la fin de la session scolaire et de sa disponibilité.

Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, ainsi que le Maire, monsieur Majella Pichette, sont autorisés à signer le contrat de travail officiel avec madame Andriamidolasoa selon les conditions établies avec le Conseil municipal.

6. MODIFICATION AU CONTRAT DE LA RESPONSABLE DES LOISIRS
(Rés. # 11928)

Considérant que le Conseil municipal juge important de faire certains ajustements aux conditions de la Responsable des loisirs ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Marie-Noël Duclos, Conseillère
appuyé par M. Richard Poulin, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, ainsi que le Maire, monsieur Majella Pichette, à signer le nouveau contrat de la Responsable des loisirs, madame Gabrielle Leclerc et ce, en fonction des ajustements acceptés et présentés lors de la rencontre de travail du Conseil municipal du 28 mars 2022.

7. TRAITEMENT DE PELOUSE
Hôtel de ville et parc des loisirs pour 2022 (Rés. # 11929)

Considérant que l'Hôtel de ville et le parc des loisirs sont les portes d'entrée de la municipalité de Saint-Tite-des-Caps et profitent d'une forte visibilité ;

Considérant que ces deux endroits se doivent d'être de belle apparence et bien entretenus ;

Considérant les résultats obtenus depuis quelques années avec ce genre de traitement ;

Par conséquent, il est proposé par M. Richard Poulin, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte l'offre de la compagnie Entretien Vert M.M. pour le traitement de pelouse du terrain de l'Hôtel de ville au prix de 360 \$ plus taxes ainsi qu'une bonne partie du parc des loisirs au coût de 1 370 \$ plus taxes, pour la saison estivale 2022.

8. ENTRETIEN PAYSAGER DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA HALTE
D'OBSERVATION POUR 2022 (Rés. # 11930)

Considérant qu'à l'Hôtel de ville il y a une plate-bande de plantes et d'arbustes et qu'il est important de l'entretenir si nous désirons la garder ;

Considérant qu'à la halte d'observation il y a également des plates-bandes ainsi que des arbustes qu'il est important d'entretenir de façon adéquate pour continuer à avoir une belle apparence ;

Considérant le travail effectué lors des dernières années sur ces deux plates-bandes afin de leur donner une belle apparence ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Marie-Noël Duclos, Conseillère
appuyé par M. Richard Poulin, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps mandate la compagnie Aqua Bisson pour l'entretien de la plate-bande de plantes et d'arbustes, située à l'avant de l'Hôtel de ville, au montant de 377,48 \$ plus taxes ainsi qu'à la halte d'observation au montant de 1 237,51 \$ plus taxes, pour l'année 2022.

9. INSCRIPTION AU CONGRÈS 2022 DE L'ADMQ (Rés. # 11931)

Il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Marie-Noël Duclos, Conseillère
et résolu unanimement

D'autoriser le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, à participer au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra les 15, 16 et 17 juin 2022 à Québec. Les frais d'inscription sont de 539 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le remboursement des dépenses reliées à ce congrès sur présentation des pièces justificatives.

10. VÉRIFICATION ANNUELLE DES DÉBITMÈTRES POUR 2022 Système de distribution d'eau potable (Rés. # 11932)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps possède trois (3) débitmètres sur le réseau de distribution d'eau potable afin de mesurer le nombre de mètres cubes d'eau utilisée ;

Considérant que la Municipalité doit remplir, à tous les ans, les rapports de Stratégie d'économie d'eau potable demandés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

Considérant l'obligation, pour que le rapport soit accepté, que tous les débitmètres soient vérifiés annuellement ;

Considérant les démarches effectuées par le Directeur général et Secrétaire trésorier ainsi que par le responsable du réseau d'eau potable afin d'effectuer cette vérification ;

Par conséquent, il est proposé par M. Richard Poulin, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie Les Compteurs Lecomte Ltée afin d'effectuer la vérification des trois (3) débitmètres que la Municipalité possède sur son réseau de distribution d'eau potable ; le tout selon la proposition reçue par le Directeur général et Secrétaire-trésorier le 17 mars dernier, au coût de 1 355 \$ plus taxes.

11. MANDAT CADRE PHOTOS DES ÉLUS MUNICIPAUX 2021-2025 (Rés. # 11933)

Il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Marie-Noël Duclos, Conseillère
et résolu unanimement

D'autoriser le Directeur général et Secrétaire-trésorier à effectuer des démarches auprès de la compagnie Imagine MJ pour la réalisation d'un cadre de photos des élus municipaux en poste de 2021 à 2025 et ce, selon la proposition reçue au montant de 596 \$ plus taxes.

12. ORGANISATION ACTIVITÉ POUR LES BÉNÉVOLES 2022 (Rés. # 11934)

Il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Marie-Noël Duclos, Conseillère
et résolu unanimement

D'autoriser, pour souligner l'apport des bénévoles œuvrant dans la municipalité, les dépenses reliées à l'organisation d'un brunch des bénévoles qui se tiendra dimanche le 5 juin 2022 au Centre des loisirs ainsi que le 10 \$ exigé lors de l'inscription pour la confirmation des personnes qui participeront à ce brunch. Ce montant sera remis à chaque bénévole présent au brunch.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

13. APPUI ET AUTORISATION DE PASSAGE À L'ÉVÈNEMENT QUÉBEC MÉGA TRAIL 2022 (Rés. # 11935)

Considérant la demande déposée par les organisateurs de l'évènement Québec Méga Trail (QMT) 2022 dans le but de tenir différentes courses du Championnat Canadien d'Ultra trail et qui traverserait la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant que les organisateurs aimeraient profiter des installations au parc des loisirs pour bonifier leur évènement auprès des participants ;

Considérant que les organisateurs ont déjà rencontré et reçu l'autorisation d'autres organismes de la Municipalité afin que leur parcours traverse certains sentiers ;

Considérant que l'organisme en charge de cet évènement a confirmé à la Municipalité qu'il verra à respecter et à faire respecter les normes et consignes de sécurité sanitaire en lien avec la Sécurité publique ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Marie-Noël Duclos, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps appuie les organisateurs de l'évènement Québec Méga Trail 2022 et autorise ceux-ci à traverser la Municipalité à certains endroits, tels que présentés dans leur carte du parcours. De plus, les organisateurs pourront utiliser les installations au parc des loisirs afin de créer une zone populaire qui servira de ravitaillement et de repos pour les coureurs. Cette activité aura lieu du 30 juin au 3 juillet et devra être organisée en collaboration avec les responsables de la Municipalité.

14. DEMANDE FINANCIÈRE DU CLUB DE MARCHE DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ (Rés. # 11936)

Considérant la demande acheminée à la Municipalité par le Club de Marche de la Côte-de-Beaupré dans le but d'aider à l'achat d'un équipement spécial pour aider des personnes à mobilité réduite à participer à des activités du club ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Richard Poulin, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise un don en argent de 100 \$ au Club de Marche de la Côte-de-Beaupré pour aider à faire l'achat d'une chaise spéciale afin de favoriser l'inclusion des personnes à mobilité réduite.

15. PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE TENNIS

Mandat à l'arpenteur (Rés. # 11937)

Considérant le projet de réaménagement du terrain de tennis ;

Considérant que, pour réaliser ce projet, un plan de lotissement, un plan d'implantation ainsi que des relevés de terrain doivent être faits ;

Considérant la proposition reçue de la firme Lefrançois Arpenteurs-géomètres Inc. afin de réaliser ce travail ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Marie-Noël Duclos, Conseillère
appuyé par M. Richard Poulin, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps mandate la firme Lefrançois Arpenteurs-géomètres Inc. afin de réaliser le plan de lotissement, le plan d'implantation ainsi que les relevés de terrain nécessaires à la réalisation des plans et devis pour le réaménagement du terrain de tennis au parc des loisirs. Ce mandat est au montant de 2 000 \$ plus taxes.

16. PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN DU CURÉ

Mandat à l'arpenteur (Rés. # 11938)

Considérant le projet de réfection du chemin du Curé ;

Considérant que le but de la Municipalité est d'utiliser le maximum de la largeur possible du chemin, selon le plan de lotissement déjà réalisé ;

Considérant la proposition reçue de la firme Lefrançois Arpenteurs-géomètres Inc. afin de réaliser le relevé terrain et la pose de repères tout le long du chemin du Curé ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Marie-Noël Duclos, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps mandate la firme Lefrançois Arpenteurs-géomètres Inc. afin de réaliser le relevé terrain et la pose de repères tout le long du chemin du Curé. Ce mandat est au montant de 4 000 \$ plus 10 \$ par repère plus taxes. Une estimation d'environ 45 repères a été faite.

17. PROGRAMME DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC/FONDS CANADIEN DE REVITALISATION

Signature de l'entente (Rés. # 11939)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps travaille depuis plusieurs mois déjà au montage d'un projet d'un nouveau bâtiment qui serait situé au parc des loisirs ;

Considérant que, dans le cadre de ce projet, la Municipalité a déposé dans les derniers mois une demande d'aide financière au programme Développement économique du Québec/Fonds Canadien de revitalisation ;

Considérant la réponse reçue le 17 mars dernier qui accepte notre demande d'aide financière à la hauteur de 750 000 \$, selon diverses conditions d'admissibilité ;

Considérant l'entente reçue dans le cadre de ce programme, entente que la Municipalité doit signer et en accepter les conditions ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Marie-Noël Duclos, Conseillère
appuyé par M. Richard Poulin, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, à signer le projet d'entente reçu ainsi que tout document en lien avec le programme Développement économique du Québec/Fonds Canadien de revitalisation et à accepter les conditions inscrites dans ladite entente.

18. PROJET NOUVEAU BÂTIMENT AU PARC DES LOISIRS
Mandat en architecture (Rés. # 11940)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a reçu une subvention importante dans le cadre de son projet de construction d'un nouveau bâtiment au parc des loisirs ;

Considérant que le Conseil municipal juge toujours important de doter la Municipalité de ce type d'infrastructure et ainsi pouvoir centraliser ses services de loisirs et culture au/ou près du parc des loisirs ;

Considérant toutes les démarches préliminaires effectuées dans ce dossier depuis plusieurs mois auprès de différents professionnels ainsi que tout le travail déjà effectué ;

Considérant les différentes démarches effectuées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier auprès de firmes d'architectes capables d'effectuer ce mandat et ayant les disponibilités pour réaliser les travaux à temps selon les conditions du programme d'aide financière ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Marie-Noël Duclos, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps mandate la firme DAD Architecture et Design afin d'effectuer le mandat en architecture pour le projet du nouveau bâtiment au parc des loisirs.

Ce mandat comprend :

- phase de plans et devis préliminaires ;
- phase de plans et devis définitifs pour construction ;
- phase lors de l'appel d'offres et recommandations ;
- phase de surveillance et de support lors des travaux de réalisation et des documents finaux.

Ce mandat sera réalisé au prix de 49 000 \$ plus taxes et l'architecte devra collaborer avec les ingénieurs qui seront mandatés afin de bien réaliser le projet et ce, dans les temps requis.

19. PROJET NOUVEAU BÂTIMENT AU PARC DES LOISIRS
Mandat en ingénierie mécanique/électrique (Rés. # 11941)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a reçu une subvention importante dans le cadre de son projet de construction d'un nouveau bâtiment au parc des loisirs ;

Considérant que le Conseil municipal juge toujours important de doter la Municipalité de ce type d'infrastructure et ainsi pouvoir centraliser ses services de loisirs et culture au/ou près du parc des loisirs ;

Considérant toutes les démarches préliminaires effectuées dans ce dossier depuis plusieurs mois auprès de différents professionnels ainsi que tout le travail déjà effectué ;

Considérant les différentes démarches effectuées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier auprès de firmes d'ingénieurs capables d'effectuer ce mandat et ayant les disponibilités pour réaliser les travaux à temps selon les conditions du programme d'aide financière ;

Par conséquent, il est proposé par M. Richard Poulin, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps mandate la firme Genecor Expert Conseil afin d'effectuer le mandat en mécanique/électricité pour le projet du nouveau bâtiment au parc des loisirs.

Ce mandat comprend :

- phase de plans et devis préliminaires ;
- phase de plans et devis définitifs pour construction ;
- phase lors de l'appel d'offres et recommandations ;
- phase de surveillance et de support lors des travaux de réalisation et des documents finaux.

Ce mandat sera réalisé au prix de 22 500 \$ plus taxes et l'ingénieur devra collaborer avec les autres professionnels qui seront mandatés afin de bien réaliser le projet et ce, dans les temps requis.

20. PROJET NOUVEAU BÂTIMENT AU PARC DES LOISIRS Mandat en ingénierie de structure (Rés. # 11942)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a reçu une subvention importante dans le cadre de son projet de construction d'un nouveau bâtiment au parc des loisirs ;

Considérant que le Conseil municipal juge toujours important de doter la Municipalité de ce type d'infrastructure et ainsi pouvoir centraliser ses services de loisirs et culture au/ou près du parc des loisirs ;

Considérant toutes les démarches préliminaires effectuées dans ce dossier depuis plusieurs mois auprès de différents professionnels ainsi que tout le travail déjà effectué ;

Considérant les différentes démarches effectuées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier auprès de firmes d'ingénieurs capables d'effectuer ce mandat et ayant les disponibilités pour réaliser les travaux à temps selon les conditions du programme d'aide financière ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par Mme Marie-Noël Duclos, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps mandate la firme Groupe SID Associés Ingénieurs afin d'effectuer le mandat de structure pour le projet du nouveau bâtiment au parc des loisirs.

Ce mandat comprend :

- phase de plans et devis préliminaires ;
- phase de plans et devis définitifs pour construction ;
- phase lors de l'appel d'offres et recommandations ;
- phase de surveillance et de support lors des travaux de réalisation et des documents finaux.

Ce mandat sera réalisé au prix de 20 350 \$ plus taxes et l'ingénieur devra collaborer avec les autres professionnels qui seront mandatés afin de bien réaliser le projet et ce, dans les temps requis.

21. IMPRESSION PUBLICITÉS PROMOTIONNELLES DU 150^E (Rés. # 11943)

Considérant le 150^e anniversaire de la Municipalité qui est célébré en 2022 ;

Considérant qu'il est important de faire connaître cet anniversaire afin que les gens soient fiers de leur municipalité ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Marie-Noël Duclos, Conseillère
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte l'impression de quatre (4) panneaux « style coroplast » qui seront installés aux différentes entrées de la Municipalité ainsi qu'une banderole à être installée au cœur du village. Le mandat est donné à Enseignes Lettrage Desrochers, au prix de 715 \$ plus taxes. De plus, le Conseil municipal accepte de placer une nouvelle commande d'articles promotionnels du 150^e pour que ceux-ci soient distribués lors de l'activité du brunch des bénévoles qui aura lieu le 5 juin prochain. Le prix de cette nouvelle commande est de 2 435 \$ plus taxes.

22. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Directeur général et Secrétaire-trésorier mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Une réponse du ministère des Transports du Québec suite à notre demande de revoir la sécurité à l'intersection de la rue Leclerc, du chemin du Curé et du boulevard 138 ainsi que l'ajout d'équipements de sécurité pour les piétons et cyclistes.
- La confirmation du versement final de 8 477,50 \$ du programme FRR 2021-2022 de Développement Côte-de-Beaupré.
- Une réponse négative à notre demande d'aide financière de 5 000 \$ au Programme de soutien et d'accessibilité aux loisirs et aux sports.
- Le suivi de la rencontre du 14 mars dernier de la bibliothèque Emma-Duclos.
- Le résumé du suivi annuel de la bibliothèque Emma-Duclos réalisé par le Réseau Biblio de la Capitale.
- Le calcul du remboursement 2021 de la Ville de Beaupré pour le SSI : au niveau des opérations (19 056 \$) et de la prévention 6 092 \$).

23. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 11944)

Il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Richard Poulin, Conseiller
et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois de mars 2022 et totalisant la somme de 396 989,11 \$.

Salaires

Pér. du 06/03 au 12/03	15 827,22 \$	Pér. du 13/03 au 19/03	9 022,67 \$
Pér. du 20/03 au 26/03	9 075,34 \$	Pér. du 27/03 au 02/04	8 878,65 \$

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 11945)

Il est proposé par Mme Marie-Noël Duclos, Conseillère
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 21 h 17.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier